

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 24 juin 2021 à 20 H 00**

L'an deux millé vingt et un, le 24 juin à 20 H 00,
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Damvillers, après convocation légale, en date du 16 juin 2021 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Billy sous Mangiennes, Pillon.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ HAUPTMANN Gérard |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ JACQUES Philippe |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ JEANJEAN Yannick |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ JOZAN Michel |
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BONNE Sylvie | ➤ MACEL Noël |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MARBEHANT Alexandre |
| ➤ BRELLE François | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ CLAUDE Laurence | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ PROT Patrice |
| ➤ DUCHET James | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ SANSON Nicolas |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ SIMON Alain |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ ZANON Jean Luc |

Conseillers excusés :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ IORI Anita |
| ➤ BERGER Carole | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ BERGUET Martine | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ BLONDIN Jean Marie | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ HENRY Jean Paul | |

Participants non élus :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| ➤ M. BONTEMPS Anthony | ➤ Mme BREUIL Florence |
| ➤ Mme CLEMENT Béatrice | |

Pouvoirs :

- Mme BERGER Carole donne pouvoir à M. BRELLE François
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- M. GEORGES Denis donne pouvoir à M. COLLIGNON Michel
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. SANSON Nicolas
- M. MAZET Thierry donne pouvoir à M. MISSLER Jean Marie
- M. PIRAN Serge donne pouvoir à M. CAPUT Christophe

Nombre de membres votants : 50/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

En ouverture du Conseil Communautaire le Président tient à faire part de sa déception concernant le premier tour des élections régionales et départementales qui a subi un taux d'abstention record. Il déplore l'air du temps qui veut que tous les élus sont mis dans le « même sac », il craint que lors des prochaines élections municipales ce mouvement se poursuive malgré l'engagement de tous les élus locaux pour leur territoire.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Il est validé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Pacte de gouvernance.
2. Validation du règlement périscolaire et extrascolaire.
3. Ouverture modification de postes.
4. Cession de terrain à l'OPH de la Meuse.
5. Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité.
6. Attribution de marchés :
 - 6.1 Programme voirie.
 - 6.2 Marché de petit entretien de voirie.
 - 6.3 Marché de curage dérasement.
 - 6.4 Marché de forage pour la production de chaleur par géothermie du groupe scolaire de Rouvrois.
7. Modification des plans de financement pour les logements de Damvillers et le groupe scolaire de Rouvrois dans le cadre des demandes de subventions auprès du Département 55
8. Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre du plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes.
9. Dépôt d'un dossier d'appel à projet conseillers numériques.
10. Dépôt de deux dossiers de demande de subvention au Département de la Meuse dans le cadre des appels à projet en faveur de la transition écologique.
 - 10.1 Achat de composteurs dans le cadre de la promotion du compostage domestique et du compostage en établissements scolaires et services de la codecom.
 - 10.2 Achat de broyeurs et tronçonneuses dans le cadre de la gestion de proximité des déchets verts.
11. Autorisation de dépôt de dossiers de subvention d'investissement auprès de la CAF.
12. Réalisation d'un prêt relais d'un million d'euros.
13. Exonération CFE pour les restaurants du territoire.
14. Modification de la redevance incitative.
15. Décisions modificatives.
16. Questions diverses.

1. PACTE DE GOUVERNANCE

AFFAIRE N° 2021-06-24-01

Le Président expose à l'assemblée que l'article L.5211-11-2, créé par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, énonce qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le Président indique que l'objectif est de renforcer le lien entre les communes et l'EPCI afin d'améliorer le processus de prise de décision dans un esprit de concertation et de consensus.

La loi donne des orientations sur le contenu et les thématiques pouvant être abordées dans les pactes de gouvernance mais ne les impose pas.

Par exemple :

- ⇒ Amélioration du processus de décision intercommunal : description de la chaîne de réflexion ; définition des relations entre le bureau et la conférence des maires ; mise en place de conférence des maires territorialisée selon certaine thématique...
- ⇒ Orientation en matière de mutualisation

Ainsi, l'EPCI doit délibérer sur l'opportunité de mettre en place un pacte de gouvernance suite aux élections municipales :

- ⇒ En cas de choix positif, un projet de pacte est rédigé.
- ⇒ Les communes disposent de 2 mois pour donner un avis simple.
- ⇒ Passé ce délai le pacte doit être validé en conseil communautaire.

La date butoir pour la mise en place de cette procédure est de 9 mois suite aux élections (reportée au 28 Juin en raison de la crise sanitaire).

L'intérêt d'un pacte de gouvernance :

- ⇒ Harmoniser les pratiques et les relations entre les communes et l'EPCI (notamment suite à une fusion au 1 Janvier 2017).
- ⇒ Renforcer les liens entre les communes et l'intercommunalité.
- ⇒ Créer un réel sentiment d'appartenance.
- ⇒ Développer de nouveaux projets de mutualisation.

En revanche, compte tenu de la taille de la CCDS, de son caractère rural et la proximité directe entre tous les élus et les services administratifs, un pacte de gouvernance peut entraîner une lourdeur administrative renforcée avec de nouvelles instances et de nouvelles procédures à instaurer.

Par ailleurs, il ne semble pas qu'un tel pacte présente une utilité réelle au regard du fonctionnement actuel de la communauté de communes de Damvillers Spincourt.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-11-2 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 7 juin 2021 ;

Considérant que suite au renouvellement général des Conseils municipaux, l'organisation d'un débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'établissement est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Le Conseil communautaire est appelé à débattre, puis à se prononcer sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir débattu :

- ⇒ Décide qu'un pacte de gouvernance ne sera pas élaboré pour la CCDS.
- ⇒ Autorise le Président, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. VALIDATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Le Président indique aux conseillers communautaires que plusieurs retours suite à la diffusion du règlement périscolaire du Bois Brûlé ont été enregistrés.
Il est donc décidé de revoir ce document en commission scolaire pour nourrir le débat en amont.

Par conséquent la validation du règlement sera soumis à l'approbation des conseillers lors de la prochaine assemblée.

3. OUVERTURE – FERMETURE - MODIFICATION DE POSTES

3.1 OUVERTURE – FERMETURE – MODIFICATION DE POSTES

AFFAIRE N° 2021-06-24-02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant l'avis du comité technique réuni le 23 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Décide :

1. Création de postes au 01/09/2021 – non titulaire Echelle C1-Echelon 1 NT

1 Adjoint d'animation Dommary-Baroncourt : Cantine-Périscolaire soir	7,83/35 ^{ème} 7 h 50 mn
1 Adjoint d'animation Mangiennes : Cantine – Surveillance Cour	5,75/35 ^{ème} 5 h 45 mn
1 Adjoint d'animation Damvillers : Périscolaire soir + cantine	12,55/35 ^{ème} 9 h 57 mn

2. Création de postes au 01/08/2021 – non titulaire Echelle C1-Echelon 1 NT

1 Adjoint administratif Conseiller numérique	35/35 ^{ème}
1 Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe Gestion comptable actif et patrimoine	21/35 ^{ème}

3. Modification de postes au 01/09/2021

1 Adjoint Technique Spincourt : ménage - 2 ^e cantine	9,95	=>	13,87/35 ^{ème} 13 h 52 mn
1 ATSEM Ppal de 2 ^{ème} classe St-Laurent : ATSEM – Cantine – ACM 3 sem	11,77	=>	19,42/35 ^{ème} 19 h 25 mn
1 Adjoint d'animation Damvillers : Cantine + surveillance cour + bus	16,53	=>	13,58/35 ^{ème} 13 h 35 mn
1 Adjoint d'animation Damvillers : Cantine + surveillance cour + bus + ménage	9,74	=>	16,01/35 ^{ème} 16 h 02 mn
1 Adjoint technique Service technique	20,00	=>	35/35 ^{ème}

4. Fermeture de poste au 01/09/2021

1 Adjoint Technique Spincourt : second de cantine			8,62/35 ^{ème} 8 h 37 mn
--	--	--	-------------------------------------

↳ les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,

↳ Le Président est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

3.2 ADAPTATION DU RIFSEEP

AFFAIRE N° 2021-06-24-03

Le Président propose au conseil communautaire de valider l'intégration du poste de gestionnaire comptable de l'actif et du patrimoine dans le tableau des effectifs du RIFSEEP en classe B1, suivant l'avis favorable du CT du 23/06

Les changements dans le tableau des groupes de fonction apparaissent en rouge et en vert :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020, publié au journal officiel le 29 février 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2014 pour les corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pour les corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pour certains corps d'inspection des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 pour les corps d'adjoints techniques des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2015 pour le corps interministériel des attachés d'administration,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2017-12-20-10 du 20 décembre 2017,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2018-12-05-18 du 5 décembre 2018,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2019-09-25-08 du 25 septembre 2019,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2020-08-27-07 du 27 août 2020,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2021-06-24-02 du 24 juin 2021,

Considérant l'avis du Comité Technique, réuni le 23 juin 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide

↳ L'extension du RIFSEEP aux postes ci-après référencés à partir du 1^{er} août 2021,

↳ La modulation du régime indemnitaire pour chaque agent, par un arrêté d'attribution individuelle.

Catégorie	Groupes de fonction	Poste
A	A1	• DGS
	A2	• Directrice des crèches
	A3	• Chargé de développement territorial • Secrétaire de mairie • Responsable pôle patrimoine
B	B1	• Responsable pôle ressource • Gestionnaire comptable actif et patrimoine
C	C1	• Chef cuisine centrale • Responsable des services techniques • Responsable périscolaire • Responsable scolaire

		<ul style="list-style-type: none"> ● Gestionnaire paie/carrière ● Agent développement personnel ● Gestionnaire service déchets ● Auxiliaire de puériculture – adjointe de direction ● Gestionnaire Tourisme ● Secrétaire de direction ● Responsable administratif restauration scolaire
	C2-1	<ul style="list-style-type: none"> ● Responsable RAM ● Agent chargé du mandatement ● Agent chargé des titres de recette ● Agent d'accueil/chargé de communication ● ATSEM ● Auxiliaire de puériculture ● Référents cantine
	C2-2	<ul style="list-style-type: none"> ● Agents gestionnaires d'API ● animateurs crèche ● animateurs périscolaires ● Accompagnateurs de bus ● Agents restauration scolaire ● Agents d'entretien ● Agents techniques polyvalents

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. CESSION DE TERRAIN A L'OPH DE LA MEUSE

AFFAIRE N° 2021-06-24-04

Le Président informe les membres du conseil que la délibération n° 2020-11-19-20 du 19 novembre 2020 concernant un projet de construction de 5 logements à destination des séniors à Spincourt doit être modifiée. En effet, Ce document indiquait que l'acte serait dressé par un notaire dans les conditions de droit commun. Or, l'OPH recourt à un acte administratif pour la cession. Ce dispositif nécessite de désigner un signataire autre que le Président, qui lui a compétence pour authentifier l'acte ; dans cette procédure, le Président ne peut à la fois signer et authentifier l'acte.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu courant 2ème trimestre 2021.

Ces logements seront construits sur un terrain appartenant actuellement à la Communauté de Communes, près de la maison de retraite ; et seront réalisés sous maîtrise d'œuvre de l'OPH de la Meuse.

Au regard de l'intérêt d'un tel projet pour le territoire, le Président propose de vendre le terrain concerné à l'OPH de la Meuse pour 1 euro.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

Vu l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence politique du logement et du cadre de vie,

Considérant l'intérêt public d'une telle aliénation foncière,

Considérant que le terrain cadastré ZN 129 – Commune de Spincourt, appartient au domaine privé intercommunal,

Considérant l'estimation des domaines rendue le 20 mai 2021,

Considérant l'engagement de la CODECOM auprès de l'OPH de la Meuse à céder la parcelle au prix de 1 €,

Considérant que cette cession sera matérialisée par un acte administratif,

Considérant que le Président a compétence pour authentifier l'acte administratif,

Considérant qu'il est nécessaire de mandater un vice président pour signer l'acte administratif,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

DECIDE la vente du terrain cadastré ZN 129 à Spincourt, d'une contenance de 2 189 mètres carrés, au prix de 1 € à l'OPH de la Meuse,

MANDATE M. BRELLE François en tant que signataire de l'acte,

AUTORISE M. le Président à authentifier l'acte administratif,

AUTORISE Monsieur le Président, à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de ce bien par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CCCT et dont l'acte administratif sera dressé par l'OPH de la Meuse.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

AFFAIRE N° 2021-06-24-05

Par délibération en date du 27 août 2020, la communauté de communes de Damvillers Spincourt adhère au groupement de commandes du Grand Nancy pour l'achat d'énergie.

Or, les marchés groupés en cours depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les sites de puissance supérieure à 36 k VA, et depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les sites de puissance allant jusqu'à 36 k VA arrivent tous deux à échéance à la fin de l'année. Le Grand Nancy va donc organiser la mise en place d'une nouvelle consultation, et invite à manifester l'intérêt pour ce futur marché groupé pour la fourniture d'électricité qui doit débiter le 1^{er} janvier 2022 pour une durée initiale de deux ans.

La CODECOM étant déjà adhérente au groupement de commande porté par le Grand Nancy, il est proposé au conseil communautaire de renouveler l'adhésion à ce groupement de commande qui engendre des économies substantielles.

Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil après en avoir délibéré :

- ✚ AUTORISE le renouvellement de l'adhésion de la CCDS au groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVA, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.
- ✚ AUTORISE l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA quand le marché actuel de la CCDS sera échu.
- ✚ AUTORISE la participation financière de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.
- ✚ AUTORISE le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les formulaires de participation des marchés proposés.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. ATTRIBUTION DE MARCHES

6.1 PROGRAMME VOIRIE

AFFAIRE N° 2021-06-24-06

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Création et entretien de la voirie »,

Vu le programme de travaux 2021-2024 arrêté par la commission « Voirie et éclairage public » et validé lors du vote du budget primitif 2021,

Considérant la consultation réalisée, publiée par l'établissement au Journal Officiel de la République Française sous la référence 21-72307, parue au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics du 28 mai 2021,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études IDP CONSULT,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de travaux Programme Voirie 2021-2024 à la société TP COLLE.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes basé sur un bordereau de prix unitaires. Les entreprises devaient faire une offre de rabais sur des prix déjà définis au préalable dans le bordereau de prix.

L'entreprise TP COLLE a été jugée mieux disante avec une offre à - 18 %.

Le Président est autorisé à signer le contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

6.2 MARCHÉ DE PETIT ENTRETIEN DE VOIRIE

AFFAIRE N° 2021-06-24-07

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le programme de travaux 2021-2024 travaillé par la commission voirie et validé lors du vote du budget primitif 2021,

Considérant le marché de travaux de petit entretien des voies intercommunales et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de travaux de petit entretien des voies intercommunales 2021-2024 à l'entreprise CHOLLET. Il s'agit d'un marché à bons de commandes basé sur un bordereau de prix unitaires. En fonction du détail des quantités estimatives joint au document de consultation, le montant des travaux annuel est estimé à 18 100,00 € HT par an

Le Président est autorisé à signer les documents du marché ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

6.3 MARCHÉ DE CURAGE DERASEMENT

Le Président demande de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à la prochaine séance afin de permettre une meilleure analyse des dossiers de candidature et des offres.

6.4 MARCHÉ DE FORAGE POUR LA PRODUCTION DE CHALEUR PAR GEOTHERMIE DU GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROIS SUR OTHAIN

AFFAIRE N° 2021-06-24-08

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la délibération n° 2020-08-27-17 du 27 août 2020, validant la nécessité d'effectuer des forages et essai du dispositif de géothermie pour la production de chaleur du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'optimisation énergétique au groupe scolaire de Rouvrois sur Othain,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché forage pour la production de chaleur par géothermie du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain à l'entreprise RAFFNER jugée mieux disante pour un montant de 77 248,00 € HT.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT POUR LES LOGEMENTS DE DAMVILLERS ET LE GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROIS DANS LE CADRE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT 55

7.1 PLAN DE FINANCEMENT POUR LES LOGEMENTS DE DAMVILLERS DANS LE CADRE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT 55

AFFAIRE N° 2021-06-24-09

Le conseil communautaire dans sa délibération du 31 mars 2021 avait autorisé le dépôt d'un dossier de subvention auprès du Département de la Meuse pour la réhabilitation de deux logements indépendants du commerce de Damvillers.

Le plan de financement a du être modifié suite à l'obtention de précisions sur les modalités d'attribution des subventions notamment la possibilité d'obtenir une aide pour chaque logement au sein d'un même projet.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,
 Vu le projet de réhabilitation de deux logements indépendants à Damvillers,
 Considérant la politique d'aide financière aux communes et à leurs groupements en matière d'économies d'énergie mis en place par le Département de la Meuse,
 Considérant l'éligibilité du projet à l'axe 3 de l'aide départementale « rénovation énergétique des logements communaux et intercommunaux »,
 Considérant l'étude financière réalisée,
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement du Département de la Meuse, le dossier de réhabilitation de deux logements indépendants à Damvillers selon le nouveau plan de financement ci-après.

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	% global	Montant € HT
TRAVAUX :				
Démolition – VRD - Gros œuvre	20 700€	DETR	15,9%	32 100€
Menuiseries extérieures	27 700€			
Plâtrerie isolation plafonds	21 315€	REGION Climaxion	22,2%	45 000€
Menuiseries intérieures	52 410€			
Plomberie sanitaires	32 500€			
Electricité - VMC	10 420€			
Sols - carrelage faïence	11 410€	DEPARTEMENT	8%	16 000€
Peinture	9 850€			
MOE :				
Maîtrise œuvre	11 000€			
Coordonnateur SPS + DIVERS (Frais publication,...)	5 000€	AUTOFINANCEMENT	53,9%	109 205€
TOTAL PROJET GLOBAL	202 305€	TOTAL financement dépenses éligibles	100%	202 305€

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-03-31-03 du 31 mars 2021.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

7.2 PLAN DE FINANCEMENT POUR L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROIS DANS LE CADRE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT 55

AFFAIRE N° 2021-06-24-10

Le conseil communautaire dans sa délibération du 31 mars 2021 avait autorisé le dépôt d'un dossier de subvention auprès du Département de la Meuse pour l'isolation du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain.

Le plan de financement a du être modifié suite à l'obtention de précisions sur les modalités d'attribution des subventions.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le projet de travaux d'optimisation énergétique au groupe scolaire de Rouvrois sur Othain,

Considérant l'éligibilité du projet au dispositif « Fonds Grands Projets » du Département de la Meuse,
Considérant l'étude financière réalisée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide de solliciter une aide financière du Département pour les tranches 2-3 et 4,

Valide le plan de financement des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain, comme indiqué ci-après :

DEPENSES	MONTANT € HT GLOBAL	MONTANT € HT ELIGIBLE*	RECETTES	Montant € HT	Montant € HT éligible*	% dépenses éligibles
TRAVAUX :	880 988,42€	637 796,00€				
Location classes modulaires	33 503,98€	24 256,00€	DETR 2017 DSIL 2017 DSIL 2019	50744,00€	36 738€	5,4%
Démolition – Gros œuvre	61 190,00€	44 299,00€		63 432,00€	45 924,77€	6,7%
				259 800,00€	188 095,20€	27,5%
Charpente Bois – Couverture - Zinguerie	133 367,65€	96 552,00€	REGION Climaxion	124 500,00€	90 138,00€	13,1%
Menuiseries extérieures	119 267,00€	86 345,00€	CAF	46 743,00€	33 841,93€	4,9%
Isolation extérieure - Peinture	124 549,00€	90 168,00€	GIP	14 000,00€	10 136,00€	1,5%
Plâtrerie – Isolation - Faux plafonds	139 480,00€	100 977,00€	EDF	14 000,00€	10 136,00€	1,5%
Electricité	70 761,90€	51 228,00€	DEPARTEMENT Fonds grands projets	107 910,76€	107 910,76€	15,77%
Chauffage - Ventilation	198 867,89€	143 971,00€				
MOE	64 145,44€	46 438,00€	AUTO-FINANCEMENT	264 004,10€	161 351,34€	23,58%
TOTAL PROJET GLOBAL	945 133,86€	684 272,00€	TOTAL	945 133,86€	684 272,00€	100%

*Prorata tranches 2/3/4

DETAIL PAR TRANCHE DES TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX	%TAGE
TRANCHE 1	243 192,27€	27,6%
TRANCHE 2	245 915,63€	27,9%
TRANCHE 3	229 257,17€	26,0%
TRANCHE 4	162 623,34€	18,5%
TOTAL EN € HT	880 988,42€	100,0%

➤ **TOTAL TRANCHES 2/3/4 : 637 796€ (arrondis) de dépenses éligibles / 72,4%**

Le Président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-03-31-04 du 31 mars 2021.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA L'ALIMENTATION DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES DES PETITES COMMUNES

AFFAIRE N° 2021-06-24-11

Dans le cadre du plan de relance, une aide visant à aider les petites collectivités rurales à équiper leurs cantines, dans le but de remplir les objectifs de qualité de la loi Egalim est mise en place.

Il s'agit d'une aide directe, visant à financer l'achat de matériel ou d'investir dans de nouveaux locaux, des équipements de transformation (légumerie, chambre froide, etc.), mais aussi les investissements immatériels : formation du personnel, logiciels (gestion des commandes, des inscriptions, traçabilité), ingénierie et consultation de cabinets d'études... Les investissements devront être réalisés dans le cadre des objectifs Egalim : approvisionnement en produits locaux, bio et/ou de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, repas végétarien, suppression du plastique.

Le taux de subvention est de 100% dans la limite d'un plafond déterminé en fonction du nombre de repas servis par le demandeur aux élèves, soit 84 262 € de dépenses éligibles HT pour notre collectivité.

Vu le plan de relance du gouvernement dédié aux cantines scolaires rurales afin de les aider à mettre en œuvre les mesures de la loi EGALIM,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le souhait de la communauté de communes de Damvillers Spincourt d'équiper les restaurants scolaires communautaires en matériel permettant de cuisiner des produits frais, à former le personnel, réduire le recours aux matériels plastiques, ou encore à lutter contre le gaspillage alimentaire,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

- ⇒ Autorise la participation de la CCDS à cet appel à projet pour l'équipement des restaurants scolaires,
- ⇒ Autorise le Président à déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de cet appel à projet.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. DEPOT D'UN DOSSIER D'APPEL A PROJET CONSEILLERS NUMERIQUES

AFFAIRE N° 2021-06-24-12

Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé pour les candidatures des collectivités territoriales et leurs groupements au recrutement et à l'accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique, "les conseillers numériques", formés et présents partout en France.

Les conseillers numériques accompagnent les Français sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre autonome pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

Dans ce cadre, l'Agence nationale de la cohésion des territoires lance un appel à projets : les prestataires retenus auront pour objectif l'obtention par chaque conseiller numérique de deux certifications :

- Le certificat de compétences professionnelles (CCP) « *Accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques* » correspondant au premier CCP du titre professionnel de niveau 5 «Responsable d'Espace de Médiation Numérique»
- La certification Pix2 : le conseiller numérique doit justifier d'un niveau 5 sur les compétences «Mener une recherche et une veille d'information», «Sécuriser l'environnement numérique» et «Protéger les données personnelles et la vie privée».

L'appel à manifestation d'intérêt permet de candidater pour devenir structure accueillante d'un ou de plusieurs conseillers (donc en charge de porter le contrat de travail) et d'obtenir leur affectation avec une prise en charge financière modulée selon la durée du contrat souhaitée.

Allouée sous la forme d'une subvention d'un montant au maximum de 50 000 euros pour un contrat de travail de minimum 24 mois, cette prise en charge par l'Etat sera versée en trois tranches auprès de la structure d'accueil qui aura pour charge d'embaucher et de rémunérer le conseiller.

Le PETR du Pays de Verdun dans le cadre de sa stratégie de développement du numérique à déjà déposé un dossier pour trois conseillers numériques du Nord Meusien.

Toutefois, il apparaît opportun au regard des financements mobilisables et de l'enjeu que constitue l'accès au numérique, de recruter un conseiller directement par la Codecom.

Vu l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement et l'accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence Technologies d'Information et de Communication,

Vu le souhait de la communauté de communes de Damvillers Spincourt de recruter un conseiller numérique,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

- ⇒ Autorise la participation de la CCDS à l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement et l'accueil d'un conseiller numérique dans le cadre de France Relance,
- ⇒ Autorise le Président à déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de cet appel à projet.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

10. DEPOT DE DEUX DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA MEUSE DANS LE CADRE DES APPELS A PROJET EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

10.1 ACHAT DE COMPOSTEURS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET DU COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET SERVICES DE LA CODECOM.

AFFAIRE N° 2021-06-24-13

Depuis le début des années 2000, la communauté de communes mène une politique visant à réduire les déchets des ménages et notamment les déchets verts.

Or, La loi AGECE (anti gaspillage pour une économie circulaire) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 décrète que les déchets verts n'entreront plus dans la catégorie des ordures ménagères.

Dans ce contexte la CCDS envisage la commande de composteurs afin :

- De se mettre en conformité avec la loi,
- De renforcer sa politique de gestion de proximité des bio déchets, des déchets verts des ménages et des établissements intercommunaux,
- De répondre à la demande des ménages.

La communauté de communes souhaite donc répondre à l'appel à projet du Conseil Départemental de la Meuse, qui subventionne à hauteur de 50 % le montant des achats dans un maximum de 10 000€ par dossier ; et proposer ce projet à différents partenaires comme l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Budget prévisionnel - Projet Renforcer la gestion de proximité des bio-déchets et des déchets verts des ménages et des établissements scolaires										
Nbre	Description	Dépenses		Recettes						
		Prix unitaire (€ TTC)	Montant total (€ TTC)	Auto-financement	CD55	Habitants	ADEME			
350	Composteurs habitants en Bois 400L	57,41 €	20 092,80 €	0%	- €	50%	10 046,40 €	50%	10 046,40 €	
350	Frais administratifs: Dossier et Logistique (en régie)	5,00 €	1 750,00 €	100%	1 750,00 €	0%	- €	0%	- €	
10	Animation auprès des habitants (en régie + SMET)	720,00 €	7 200,00 €	100%	7 200,00 €	0%	- €	0%	- €	
10	Composteurs projet école et jardin partagés	57,41 €	574,08 €	50%	287,04 €	50%	287,04 €	0%	- €	
1	Préparation du guide de bonne pratique (en régie)	320,00 €	320,00 €	100%	320,00 €	0%	- €	0%	- €	
350	Edition d'un guide du compostage	6,00 €	2 100,00 €	50%	1 050,00 €	50%	1 050,00 €	0%	- €	
7	Animation auprès des scolaires via un AMI (en régie + SMET)	720,00 €	5 040,00 €	100%	5 040,00 €	0%	- €	0%	- €	
TOTAL			37 076,88 €	42%	15 647,04 €	31%	11 383,44 €	27%	10 046,40 €	

Vu l'appel à projet du Département de la Meuse en faveur de la transition écologique, notamment la promotion du compostage,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant le souhait de la communauté de communes de Damvillers Spincourt de soutenir une politique visant à valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts,

Considérant le souhait de la communauté de communes de Damvillers Spincourt de se mettre en conformité avec la loi AGEC ; de renforcer sa politique de gestion de proximité des bio déchets, des déchets verts des ménages et des établissements intercommunaux ; de répondre à la demande des ménages.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

- ⇒ Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- ⇒ Autorise l'achat de composteurs.
- ⇒ Autorise la participation de la CCDS à l'appel à projet en faveur de la transition écologique, dans le cadre de la promotion du compostage.
- ⇒ Autorise le Président à déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de cet appel à projet.
- ⇒ Autorise le Président à proposer ce projet à différents partenaires comme l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

10.2 ACHAT DE BROyeurs ET TRONÇONNEUSES DANS LE CADRE DE LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS VERTS.

AFFAIRE N° 2021-06-24-14

La gestion des déchets verts et notamment des branchages, constitue une problématique tant écologique qu'économique pour les collectivités et les particuliers de notre territoire.

En effet, actuellement les déchets verts sont soit brûlés, soit laissés sur place, soit apportés en déchetterie. Ces pratiques dénigrent un produit aux multiples intérêts comme le paillage, le BRF (bois raméal fragmenté), l'amendement et la lutte contre l'évaporation,...

Depuis le début des années 2000, la communauté de communes mène une politique visant à valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts. Dans ce contexte, l'intercommunalité envisage de mettre en place un plan de gestion différencié des espaces verts en vue de :

- Favoriser une gestion sur place des déchets verts afin de limiter leurs déplacements et ainsi les émissions de gaz à effet de serre.
- Réduire et valoriser les gisements de déchets verts en favorisant le broyage de ces déchets.
- Réduire les dépenses liées à la gestion des déchets verts par la collectivité.
- Informer sur la réglementation en vigueur concernant l'interdiction de brûlage à l'air libre.

- Sensibiliser les collectivités et les particuliers des dangers sanitaires liés au brûlage à l'air libre.
- Mettre en place le plan de gestion différencié des espaces verts par l'achat, pour le service technique, du matériel adapté, notamment tondeuses, broyeurs et tronçonneuses.
- Proposer une éventuelle mutualisation et/ou mise à disposition du matériel aux communes membres de l'EPCI.

La communauté de communes souhaite donc répondre à l'appel à projet du Conseil Départemental de la Meuse, qui subventionne à hauteur de 50 % le montant des achats dans un maximum de 10 000 par dossier ; et proposer ce projet à différents partenaires comme l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin Meuse, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel - Projet Favoriser la gestion de proximité des déchets verts issus de l'entretien des espaces verts											
Nbre	Description	Dépenses		Recettes							
		Prix unitaire (€HT)	Montant total (€HT)	Auto-financement		CD55		Agence de l'eau		ADEME	
1	Tronçonneuse	500,00 €	500,00 €	50%	250,00 €	50%	250,00 €				
1	Tondeuse avec mulching	1 000,00€	1 000,00 €	50%	500,00 €	50%	500,00 €				
2	Broyeur	4 600,00€	9 200,00 €	50%	4 600,00 €	50%	4 600,00 €				
6	Animation auprès des communes	600,00 €	3 600,00 €	50%	1 800,00 €	50%	1 800,00 €				
1	Préparation du guide de bonne pratique (en régie)	160,00 €	160,00 €	100%	160,00 €	0%	- €				
41	Edition d'un guide de bonne pratique	5,00 €	205,00 €	50%	102,50 €	50%	102,50 €				
TOTAL			14 665,00 €	51%	7 412,50 €	49%	7 252,50 €				

Vu l'appel à projet du Département de la Meuse en faveur de la transition écologique, notamment la gestion de proximité des déchets verts,

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant le souhait de la communauté de communes de Damvillers Spincourt de soutenir une politique visant à valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts,

Considérant le souhait de la communauté de communes de Damvillers Spincourt de mettre en place un plan de gestion différencié des espaces verts,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,

- ⇒ Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- ⇒ Autorise l'achat de matériel (broyeurs, tronçonneuses, tondeuses,...),
- ⇒ Autorise la participation de la CCDS à l'appel à projet en faveur de la transition écologique, dans le cadre de la gestion de proximité des déchets verts.
- ⇒ Autorise le Président à déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de cet appel à projet.
- ⇒ Autorise le Président à proposer ce projet à différents partenaires comme l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Voix pour : 50
Voix contre : 0
Abstention : 0

11. AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIERS DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF

AFFAIRE N° 2021-06-24-15

Le Président informe les membres du conseil : comme chaque année, il convient de déposer les demandes de subvention d'investissement auprès de la CAF pour les structures multi-accueil d'Arrancy-sur-Crusnes et Spincourt, la Micro-crèche de Damvillers gérée en concession de service public, les services périscolaires et extrascolaires et le relais assistantes maternelles.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance »,

Vu la politique d'action sociale et de proximité mise en œuvre,

Vu la signature d'une convention avec la CAF de la Meuse,

Considérant les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services multi-accueil, périscolaires, extrascolaires et du relais assistantes maternelles,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Sollicite la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse pour l'attribution d'aides financières pour les acquisitions, aménagements envisagés dans les dossiers présentés pour chaque service ;
- Autorise la gestion de l'équipement des services multi-accueil, périscolaires, extrascolaires et des relais assistantes maternelles ;
- Certifie que la structure n'a pas déposé de bilan, ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

12. REALISATION D'UN PRET RELAI D'UN MILLION D'EUROS

Le Président indique aux conseillers communautaires que ce point de l'ordre du jour va être scindé en trois points distincts :

- Réalisation d'un prêt de 300 000 € pour l'extension de la maison médicale – budget maison de santé.
- Réalisation d'un prêt relai de 500 000 € pour l'extension de la maison médicale – budget maison de santé.
- Réalisation d'un prêt relai de 500 000 € - budget général.

12.1 REALISATION D'UN PRET DE 300 000 € POUR L'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE – BUDGET MAISON DE SANTE

AFFAIRE N° 2021-06-24-16

Le Président indique aux conseillers communautaires qu'un prêt est nécessaire pour financer le projet d'extension de la maison de santé de Spincourt.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de souscrire un crédit de 300 000 euros pour les dépenses d'investissement liées à cette opération.

Vu le budget primitif 2021,

Vu la consultation réalisée,

Considérant les propositions des organismes bancaires concernant la réalisation d'un prêt de 300 000 € nécessaire au financement de l'opération d'extension de la maison médicale de Spincourt.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation d'un prêt auprès du CREDIT MUTUEL

- ↳ Montant : 300 000 €
- ↳ Type échéance : trimestrielle
- ↳ Taux client : 0,95%
- ↳ Durée : 25 ans
- ↳ Montant échéance : 3 373,88€
- ↳ Frais de dossier : 300,00 €

S'ENGAGE pendant toute la durée du relai, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt relai.

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées aux conditions générales du contrat de prêt.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

12.2 REALISATION D'UN PRET RELAI DE 500 000 € POUR L'EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE – BUDGET MAISON DE SANTE

AFFAIRE N° 2021-06-24-17

Le Président indique aux conseillers communautaires qu'un prêt relai est nécessaire pour financer les projets d'investissements concernant l'extension de la maison de santé de Spincourt.

En effet, si ce projet est financé au moyen de subventions, il existe un décalage entre le paiement des factures aux entreprises et la perception des subventions (parfois plus d'un an).

Par conséquent, les moyens de trésorerie et les fonds de roulement de la CODECOM ne permettraient plus de faire face au paiement immédiat des factures.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de souscrire un crédit relais de 500 000 euros pour les dépenses d'investissement financées par des subventions. Le crédit relais serait remboursé au gré du versement des subventions attendues.

Vu le budget primitif 2021 maison de santé,

Vu la consultation réalisée,

Considérant les propositions des organismes bancaires concernant la réalisation d'un prêt relai de 500 000 € nécessaire au financement des investissements de l'opération d'extension de la maison de santé de Spincourt.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation d'un prêt relai auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

- ↳ Montant : 500 000 €
- ↳ Type échéance : trimestrielle
- ↳ Taux client : 0,33%
- ↳ Durée : 36 mois
- ↳ Montant échéance : 412,50 €
- ↳ Frais de dossier : 500,00 €
- ↳ TEG annuel proportionnel : 0,36 %

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt relai, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt relai.

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées aux conditions générales du contrat de prêt.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

12.3 REALISATION D'UN PRET RELAI DE 500 000 €-- BUDGET GENERAL

AFFAIRE N° 2021-06-24-18

Le Président indique aux conseillers communautaires qu'un prêt relai est nécessaire pour financer les nombreux projets d'investissements en cours : réhabilitation thermique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain, Réhabilitation des logements à Damvillers, ...

En effet, si ces projets sont financés au moyen de subventions, il existe un décalage entre le paiement des factures aux entreprises et la perception des subventions relatives à ces projets (parfois plus d'un an).

Par conséquent, les moyens de trésorerie et les fonds de roulement de la CODECOM ne permettraient plus de faire face au paiement immédiat des factures.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de souscrire un crédit relais de 500 000 € pour les dépenses d'investissement financées par des subventions. Le crédit relais serait remboursé au gré du versement des subventions attendues.

Vu le budget primitif 2021,

Vu la consultation réalisée,

Considérant les propositions des organismes bancaires concernant la réalisation d'un prêt relais de 500 000 € nécessaire au financement des investissements de la CODECOM.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation d'un prêt relais auprès du CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

- ↳ Montant : 500 000 €
- ↳ Type échéance : trimestrielle
- ↳ Taux client : 0,33%
- ↳ Durée : 36 mois
- ↳ Montant échéance : 412,50 €
- ↳ Frais de dossier : 500,00 €
- ↳ TEG annuel proportionnel : 0,36 %

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt relais, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt relais.

AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées aux conditions générales du contrat de prêt.

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

13. EXONERATION CFE 2021 POUR LES RESTAURANTS FRAPPES PAR DES MESURES DE FERMETURE ADMINISTRATIVE

AFFAIRE N° 2021-06-24-19

Le Président indique aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes a été destinataire de trois demandes d'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) émanant de restaurateurs du territoire.

En effet, leur commerce a été frappé de fermeture administrative à plusieurs reprises depuis le début de la pandémie de COVID et ils mentionnent les difficultés financières auxquelles ils sont confrontés.

Or, les mesures fiscales permettant une exonération partielle ou totale de la CFE mises en place par le gouvernement suite au premier confinement ne peuvent s'appliquer en 2021.

C'est pourquoi le Président propose au conseil communautaire de soutenir les restaurateurs du territoire intercommunal par la mise en place d'une mesure de subvention, calculée pour atteindre 100% du montant de CFE N-1 (année 2020) pour la part intercommunale.

Des échanges sont menés concernant cette proposition. Mme CLAUDE Laurence demande si ce dispositif sera accessible pour les restaurants ayant ouvert en 2020. Il est rappelé que ce dispositif a été envisagé dans le cadre du dispositif d'exonération de CFE mis en place par l'Etat à la suite du premier confinement mais qui n'a pas été renouvelé en 2021. Il est donc nécessaire que les entreprises ciblées aient payé leur CFE en 2020 pour être éligibles au dispositif envisagé.

Mme BERTIN demande quelle est l'articulation avec les aides déjà mises en place dans le cadre de la crise sanitaire. Il est rappelé que de nombreux dispositifs concernant des aides à la trésorerie qui devront être remboursées (fonds résistance, PGE,...) ont été développées. Aucun restaurateur n'a d'ailleurs bénéficié du fonds résistance sur le territoire. D'autres aides concernent elles l'emploi avec les mesures de chômage partiel. Enfin le fonds de solidarité permet de faire face aux charges fixes (loyers,...). Ces dispositifs visent donc à répondre à d'autres problématiques.

M. CARLU, conseiller communautaire délégué au développement économique indique que de nombreuses entreprises ont dû faire face à de grosses préoccupations et qu'il serait intéressant de faire un recensement de celles en difficultés.

Le Président indique que la CCDS ne pourra pas aider toutes les entreprises et qu'il semble préférable d'aider les restaurateurs qui sont les commerçants qui ont connu le plus de soucis. Il propose la prise d'une décision de principe sur cette aide. Un règlement intérieur sera établi en commission de développement local pour encadrer cette mesure d'aide exceptionnelle.

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5216-5,

Vu les statuts de la CCDS,

Considérant, dans le contexte prolongé de pandémie de COVID-19, la nécessité d'agir pour le soutien aux restaurateurs du territoire intercommunal,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Décide la mise en place d'une aide exceptionnelle pour les restaurateurs du territoire.

Demande la réalisation d'un règlement intérieur de la mesure « soutien aux restaurateurs du territoire intercommunal »,.

Autorise le Président à signer tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure.

Voix pour : 49

Voix contre : 1

Abstention : 0

14. MODIFICATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

AFFAIRE N° 2021-06-24-20

Le Président informe les conseillers communautaires que le montant de la redevance actuelle ne permet plus de couvrir l'ensemble des coûts liés au service OM (hausse des taxes, TGAP, baisse des recettes,).

Pour rappel, le déficit de fonctionnement 2020 du budget ordures ménagères est de 76 291,81 €.

Dans ce contexte, la commission gestion et valorisation des déchets s'est réunie le 22 juin dernier pour étudier les différentes adaptations possibles, permettant l'équilibre du budget ordures ménagères.

Un débat est effectué avec divers échanges afin de comprendre les raisons de ces évolutions et réfléchir aux pistes d'économies éventuelles.

M. Philippe JACQUES demande s'il est possible de revoir le mode de collecte des ordures ménagères afin de ne prévoir qu'un ramassage toutes les deux semaines. Il est rappelé que le marché de collecte est géré via un groupement de commande avec le SMET et que les marchés actuels ne le permettent pas. Toutefois, ceux-ci vont arriver prochainement à échéance et ces pistes seront creusées le moment venu.

Mme ANTOINE, vice-présidente au SMET, informe les conseillers que de multiples études sont en cours afin de trouver de nouveaux exutoires pour les ordures ménagères résiduelles des adhérents au SMET afin d'éviter la flambée programmée de la TGAP.

Le Président indique que les problèmes récurrents de collecte des bornes de tri nuisent à la qualité du service et à l'image de la CCDS. Il a informé le SMET de sa volonté de mise en place de pénalités au prestataire face à ces manquements.

Pour parvenir à une réduction du déficit du budget il est demandé l'augmentation des tarifs de la redevance. Plusieurs montants sont envisagés :

- Augmentation de 3,5€ / personne par semestre
- Augmentation de 4€ / personne par semestre
- Augmentation de 5€ / personne par semestre

Le montant est alors soumis au vote :

- 11 votants pour une augmentation de 3,5€ / personne par semestre
- 27 votants pour une augmentation de 4€ / personne par semestre
- 12 votants pour une augmentation de 5€ / personne par semestre

Une augmentation de la redevance de 4€ par personne et par semestre, soit 8€ par an est décidée :

 **Tarifs et nombre de levées incluses dans la part fixe**

Foyers et résidences secondaires

Nombre de personnes par foyer	Part fixe annuelle			Nombre de levées *	Levée supplémentaire
	Volume du bac	Ancien Tarif	Nouveau tarif		
1 pers	120 L	56 €	64 €	18	3 €
2 pers	120 L	112 €	128 €		3 €
3 pers	240 L	168 €	192 €		6 €
4 pers	240 L	224 €	256 €		6 €
5 pers et +	240 L	280 €	320 €		6 €
Résidence secondaire	120 L ou sacs prépayés de 70 L	112 €	126€	18 levées ou 36 sacs	3 € (bac de 120 L) ou 1,50 € (sac de 70 L)

*Soit 9 levées par semestre (non reportables au semestre suivant)

- Cas particulier des personnes dont la pathologie engendre un surcroît de production de déchets : Part fixe selon nombre de personnes composant le foyer, incluant 26 levées semestrielles soit 52 levées annuelles. Un forfait annuel de 80 € sera appliqué à la personne concernée par la pathologie.

Professionnels (inchangé)

Volume du bac	Part fixe annuelle		Levée supplémentaire	Sacs prépayés	
	Tarif	Nombre de levées		Volume	Tarif
120 L	90 €	26	3 €	70 L	1,50 €
240 L	180 €	26	6 €	130 L	3,00 €
770 L	450 €	26	12 €		

➔ Seuls les professionnels s'acquittant d'une redevance auront accès à la déchetterie. Un tarif sera mis en place pour ceux voulant aller uniquement en déchetterie. Les volumes déposables seront limités.

 Les tarifs des prestations diverses restent fixes.

 Conditions de mise à disposition des serrures sont inchangées.

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant les tarifs et mode de fonctionnement ci-dessus énoncés,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les tarifs et mode de fonctionnement de la redevance incitative ci-dessus présentés.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Le Président indique aux élus que ce second semestre 2021 sera une période de réflexion pour revoir les modalités de calcul de la redevance incitative afin de la rendre plus efficiente.

15. DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET GÉNÉRAL

15.1 DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET GÉNÉRAL

AFFAIRE N° 2021-06-24-21

INVESTISSEMENT

OP 114 - PROGRAMME VOIRIE 2020

DEPENSES				
Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
21	Immobilisations corporelles	137 990 €	10 000 €	147 990 €
21751	Réseaux de voiries	137 990 €	10 000 €	147 990 €

OP 14 - AMENAGEMENT LOCAUX CC SPINCOURT

DEPENSES				
Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
21	Immo corporelles	120 000 €	10 000 €	110 000 €
21318	Autres bâtiment publics	100 000 €	10 000 €	90 000 €
2183	Matériel de bureau	10 000 €		10 000 €
2184	Mobilier	10 000 €		10 000 €

OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS

DEPENSES				
Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
45	Comptabilité distincte rattachée	5 000 €	10 000 €	15 000 €
4581934630	Voirie Romagne	5 000 €	10 000 €	15 000 €
RECETTES				
Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
45	Comptabilité distincte rattachée	5 000 €	10 000 €	15 000 €
4582934630	Voirie Romagne	5 000 €	10 000 €	15 000 €

OPERATION FINANCIERE

DEPENSES				
Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilées	239 419 €	500 000 €	739 419 €
1641	Emprunts	234 419 €	500 000 €	734 419 €
165	Dépôts et cautionnements	5 000 €		5 000 €
RECETTES				
Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 €	500 000 €	505 000 €
1641	Emprunts	- €	500 000 €	500 000 €
165	Dépôts et cautionnements	5 000 €		5 000 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
66	Charges financière	41 217 €	1 500 €	42 717 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 117 €	1 500 €	39 617 €
6615	Intérêts des comptes courants	1 600 €		1 600 €
6688	Autres	1 500 €		1 500 €
Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
022	Dépenses imprévues	8 323 €	1 500 €	6 823 €
22	Dépenses imprévues	8 323 €	1 500 €	6 823 €

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

15.2 DECISIONS MODIFICATIVES N°1 BUDGET MAISON DE SANTE

AFFAIRE N° 2021-06-24-22

INVESTISSEMENT

OPERATION FINANCIERE

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilées	28 250 €	500 000 €	528 250 €
1641	Emprunts	28 250 €	500 000 €	528 250 €
23	Immobilisations en cours	870 261 €	30 000 €	900 261 €
2313	Constructions	870 261 €	30 000 €	900 261 €

RECETTES

Article	Libellé	BP 2021	DM1	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilées	270 000,00 €	530 000,00 €	800 000,00 €
1641	Emprunts	270 000,00 €	530 000,00 €	800 000,00 €

Prêt relai de 500 000 € + 30 000 € prêt à moyen terme (300 000 à la place de 270 000 € prévus au budget)

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

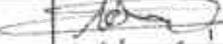
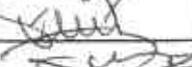
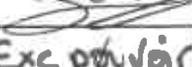
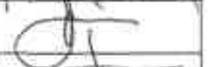
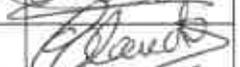
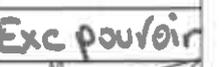
16. QUESTIONS DIVERSES

- M. BRELLE indique qu'une commission scolaire et périscolaire est prévue le mardi 29 Juin
- M. HAUPTMANN indique que les travaux voirie 2019 et 2020 sont en cours de finition
- M. CAPUT indique :
 - Que la nouvelle technicienne rivière est recrutée et doit débiter milieu juillet.
 - Que la Commission Environnement s'est tenue dernièrement et propose de trouver un nouveau nom plus adapté et plus fédérateur : Commission biodiversité et développement durable : cette proposition est validée par les conseillers communautaires.

La séance est levée à 23 H 00 heures.

Ordre du jour :

1. Pacte de gouvernance.
2. Validation du règlement périscolaire et extrascolaire.
3. Ouverture modification de postes.
4. Cession de terrain à l'OPH de la Meuse.
5. Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité.
6. Attribution de marchés :
 - 6.1 Programme voirie.
 - 6.2 Marché de petit entretien de voirie.
 - 6.3 Marché de curage dérasement.
 - 6.4 Marché de forage pour la production de chaleur par géothermie du groupe scolaire de Rouvrois.
7. Modification des plans de financement pour les logements de Damvillers et le groupe scolaire de Rouvrois dans le cadre des demandes de subventions auprès du Département 55
8. Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre du plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes.
9. Dépôt d'un dossier d'appel à projet conseillers numériques.
10. Dépôt de deux dossiers de demande de subvention au Département de la Meuse dans le cadre des appels à projet en faveur de la transition écologique.
 - 10.1 Achat de composteurs dans le cadre de la promotion du compostage domestique et du compostage en établissements scolaires et services de la codecom.
 - 10.2 Achat de broyeurs et tronçonneuses dans le cadre de la gestion de proximité des déchets verts.
11. Autorisation de dépôt de dossiers de subvention d'investissement auprès de la CAF.
12. Réalisation d'un prêt relai d'un million d'euros.
13. Exonération CFE pour les restaurants du territoire.
14. Modification de la redevance incitative.
15. Décisions modificatives.
16. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES			
ANTOINE Jocelyne		DELOUCHE Amélie	Exc
ARTISSON Sabine	Exc	DUCHET Benoît	
BALLIEU Gilberte		DUCHET James	
BERGER Carole	Exc	FAUQUENOT Evelyne	
BERGUET Martine		FRANCOIS Marie Odile	
BERTIN Célia		FRANTZ Christiane	
BIRCKEL Nicolas		FURINA Ernest	
BIVER Evelyne		GEORGES Denis	Exc pouvoir
BOURTEMBOURG Luc		GLORY Cyrille	
BRELLE François		GOBERT Dominique	
CAPUT Christophe		GONZALEZ Bénédicte	
CARLU Jean-Baptiste		HAUPTMANN Gérard	
CLAUDE Laurence		HENRY Jean-Paul	
COLLIGNON Michel		IORI Anita	Exc pouvoir
DAUTEL Hervé		JACQUE Philippe	

JEANJEAN Yannick	
JENNESSON Jean Claude	
JOZAN Michel	
LAMBERT Jean	Exc ✓
LAMBINET Annie	
LE FRANCOIS Bertrand	
LIGONNET Michel	Exc pouvoir
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAZET Thierry	Exc pouvoir
MICHELS Julien	
MISSLER Jean-Marie	
NIVELET Matthieu	

PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRE Denis	
PIRAN Serge	Exc pouvoir
POSTAL Anne	
PROT Patrice	
RICHARD Philippe	
SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
THIEBAUT Christian	
TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS

AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BADEROT Thierry	
BARTHE Claude	
BERTRAND Rachel	
BLONDIN Jean Marie	
BONNE Sylvie	
CAVALLONE François	
COLLIN Sophie	
DE BIASI Gabriel	
DELCOURT Christel	
DEVILLE Eric	
ETIENNE Olivia	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
HANCE Bruno	
HENRY Marjorie	

HOAREAU Luc	
HUMBERT Noël	
KUTSCHRUITER Laurent	
LAMBERT Fannie	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAVEAUX Bernard	
LE NENAN Laurent	
LELORRAIN Bernard	
LEPLOMB Thierry	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHIER René	
ROSSILLION Nadège	
VIARRE Patrick	

